

cédant, par le même traité, aux Américains, tous leurs droits sur la portion de la côte septentrionale. D'un autre côté la Russie, par un traité conclu en 1824 avec les Etats-Unis, et par un autre traité conclu en 1825 avec la Grande-Bretagne, s'engage à ne point fonder de nouveaux établissemens au sud du 56e. degré 40, à condition que les deux puissances susdites n'en établiront point au nord de ce parallèle. Il ne reste donc plus de litige que pour la portion de côte comprise entre le 42e. et le 54e. degré de latitude. Les Anglais possèdent sans contestation la partie la plus septentrionale de cette étendue : les Américains, la partie méridionale ; mais les uns et les autres veulent enclorre dans leurs limites le vaste bassin de la Colombia.

Les Etats-Unis appuient leurs prétentions sur la découverte de la Colombia, par Gray.

Sur l'exploration de son territoire par Lewis et Clarke ;

Sur sa colonisation première par des citoyens des Etats-Unis ;

Sur sa reconnaissance tacite de ces droits par le gouvernement anglais, lorsqu'il ordonna la remise, sans aucune réserve, de la situation d'Astoria, en vertu du traité de Gand ;

Sur l'acquisition, par les Etats-Unis, de tous droits de découverte appartenant aux Espagnols ;

Enfin sur le droit de contiguïté de territoire.

Les plénipotentiaires anglais répondent :

Qu'à la vérité Gray est entré le premier dans le golfe formé par l'embouchure de la Colombia ; mais que ce golfe a été aperçu, en premier lieu, par l'Anglais Meares, et que l'Anglais Broughton a le premier remonté le cours proprement dit de la rivière, prenant possession de ses bords, au nom du roi de la Grande Bretagne ;

Que les agens de la compagnie du Nord-Ouest ont exploré les affluens de la Colombia, en même tems que MM. Lewis et Clarke, et ont les premiers fondé des établissemens sur leurs bords ;

Que la restitution d'Astoria a été accompagnée de réserves verbales ;

Que les titres cédés par les Espagnols aux Américains avaient été précédemment périmés par le traité conclu, en 1760, entre l'Angleterre et l'Espagne, traité suivant lequel les deux parties contractantes se reconnaissaient mutuellement le droit de parcourir et de coloniser les portions non occupées des régions situées à l'ouest des Montagnes-Rocheuses : et qu'enfin le même traité fait justice du droit de contiguïté, puisqu'à cette époque la Louisiane appartenait à l'Espagne.

Dans cet état de choses, et dans l'impossibilité de s'entendre, les plénipotentiaires anglais et américains convinrent, en 1818, que le territoire contesté serait, pendant dix années, également ouvert aux citoyens des deux pays ; puis, en 1827, que cet arrangement subsisterait durant un tems indéfini, sauf le droit réservé à chaque partie contractante d'en provoquer l'annulation par une déclaration faite une année d'avance.

Quoique ce compromis semble favoriser également les deux nations, il a été, jusqu'ici, tout-à-fait avantageux à l'Angleterre. Grâce à sa puissante organisation, la compagnie de la baie d'Hudson (à laquelle s'est réunie en 1821 celle du Nord-Ouest) domine sur toutes les contrées situées au nord des Etats-Unis et sur le bassin entier de la Colombia. Ses agens sont habiles et nombreux ; ils sont enrégimentés hiérarchiquement, et certains d'entre eux sont même revêtus d'un caractère judiciaire. Au contraire, les citoyens de l'Union n'ont, pendant longtems, lancé au-delà des montagnes qu'un petit nombre d'aventuriers divisés d'intérêts.

Cependant, depuis quelques années, leurs émigrations se multiplient ; le congrès est sans cesse sollicité de faire reconnaître le droit exclusif des Etats-Unis sur le territoire contesté ; enfin tout récemment 300 soldats américains ont été envoyés au-delà des montagnes pour protéger leurs compatriotes épars dans ces vastes solitudes. De grands intérêts s'y trouvent donc en présence, appuyés sur des droits spécieux, que chaque partie considère comme incontestables. Plus la solution de la question est reculée, plus le sujet du litige devient important. A mesure que les vagues de l'émigration roulent, l'une après l'autre, dans les fertiles régions de l'ouest, à mesure que les établissemens américains s'approchent des Montagnes-Rocheuses, les regards inquiets de leurs pionniers se portent au-delà, et ils deviennent impatiens de tout obstacle dans une voie qu'ils sont habitués à considérer comme un grand débouché de leur empire. Il n'y a point de sentiment plus jaloux et plus irritable que l'orgueil du territoire. Qu'une collision vienne à éclater entre ces bandes rivales de hardis chasseurs qui exploitent les mêmes terrains de chasse avec une mutuelle jalousie, et cette question mal ajustée, qui dort maintenant, pourra tout-à-coup surgir avec une importance guerrière. On verrait alors Astoria devenir le mot d'ordre d'une prétention d'empire sur les rivages de l'Océan-Pacifique. *Presse.*

## LEGENDE DE LA SAINTE VIERGE.

### LE SIRE DE CHAMPELEURY.

Il y avait au XIIIe. siècle, à Champfleury, dans le comté de Champagne, un chevalier plus libéral, dit-on, que ne le comportait la prudence et que ne l'eût permis sa fortune. Trop adonné peut-être à ses plaisirs, il dissipa en fêtes toutes ses richesses, et tomba assez vite dans une détresse profonde. Ses amis, si dévoués lorsqu'ils n'étaient que les convives de ses festins, ne le connurent plus dès qu'il devint pauvre.

Il avait uni son sort à celui d'une jeune demoiselle dont l'aimable bonté, la pieuse modestie et les grâces naïves le rendaient au moins heureux époux. Mais la dot de la douce Marie s'était évanouie avec le reste ; il ne demeurerait à ce couple ruiné qu'un manoir délabré et la solitude. Soumise et résignée, la vertueuse épouse ne faisait entendre ni plaintes, ni questions, ni reproches.

Pour achever de désoler le seigneur de Champfleury, on lui annonça que le comte de Champagne, son suzerain, devait passer sous peu de jours en sa terre, et qu'il comptait faire halte chez lui pour le dîner. Le chevalier, qui aimait la vanité et la magnificence, tomba dans un noir chagrin, et s'égara à la recherche d'un lieu écarté, où il pût pleurer sans honte.

Après avoir marché une heure, il s'arrêta au milieu de la vaste plaine, et se reposa sur l'herbe desséchée d'un carrelour entouré de sept noyers rabougris. Comme il exhalait violemment sa douleur, sans trouver dans son esprit aucun moyen de répondre honorablement à la brillante visite qu'il allait recevoir, et sans remarquer que le jour finissait (on était au mois de mai), il entendit tout à coup les pas rapides d'un cavalier qui venait à lui. Il se hâta d'essuyer ses larmes, se leva et se trouva en présence d'un homme de haute taille et de figure imposante, monté sur un cheval arabe, noir comme l'ébène. Il le considéra attentivement ; mais il ne l'avait vu nulle part. L'inconnu descendit de cheval.

— Vous êtes sous la main des vives douleurs ! dit-il d'un air d'intérêt au seigneur de Champfleury. Ne me sachez pas mauvais gré d'en chercher la cause, je la connais ; et si vous consentez à me rendre hommage, je puis vous relever avec éclat ; je puis vous rendre plus de richesses que vous n'en avez perdu.

Avant de répondre, le chevalier, surpris, examina de nouveau l'étranger. Ses offres n'avaient rien de tout-à-fait extraordinaire dans un siècle où la féodalité s'appuyait encore sur la chevalerie errante et se plaisait aux aventures bizarres. Mais, simplement vêtu de noir, l'inconnu ne portait ni sur son manteau, ni sur le harnais de son cheval, aucune armoirie qui indiquât un souverain puissant. Il n'avait ni écuyers, ni serviteurs. Le seigneur de Champfleury dit enfin : — J'ai pour suzerain le comte de Champagne ; tout ce qui ne pourra flusser le serment de foi et hommage que j'ai juré en ses mains, je le ferai pour vous ; quand je serai convaincu que vos promesses sont sérieuses. Avant toutes choses, pourtant, je dois savoir qui vous êtes.

— Si nous faisons notre accord, dit l'inconnu, vous le saurez. L'hommage auquel je prétends ne porte pas atteinte à ce que vous devez au comte de Champagne, votre suzerain, qui, dans deux jours, avec sa suite brillante, s'arrêtera pour dîner à votre manoir.

Ces derniers mots rappelèrent cruellement au chevalier sa situation désespérée. — Qui que vous soyez, dit-il, après un moment de silence, et dussé-je me perdre, hormis l'honneur, je me livre à vous ; car j'allais mourir. Mais, ajouta-t-il avec angoisse, il faut d'abord que je vous connaisse.

— Eh bien ! dit lentement le chevalier noir, ne vous effarouchez pas. Les termes, peut-être, sonneront singulièrement à votre oreille chrétienne. Vos préventions vont s'éveiller... Je suis celui qui, de rebelle imprudent, devenu un chef réproché... Vous voyez en moi l'objet des terreurs de vos frères, cet ange déchu qui osa lutter dans le ciel...

— Satan ! s'écria en reculant le seigneur de Champfleury ; et, dans son épouvante, il levait la main pour se préserver par le signe de la croix. L'étranger lui saisit le bras à la hâte.

— Arrêtez, dit-il, d'une voix agitée. Ce que vous allez faire m'est dur ; et je viens à vous pour vous sauver. Sachez donc que je ne suis pas votre plus grand ennemi... vous êtes abandonné à vous-même. Vous êtes, sans moi, sur le seuil de l'opprobre. Je puis vous rendre les biens et les honneurs.

— Je n'en doute plus, dit le chevalier avec amertume. Mais je ne veux pas de vos largesses.

— A votre aise ; et dans deux jours, quand le comte de Champagne viendra... Adieu donc !

Le chevalier tressaillit. Puis il reprit tranquillement :

— Mais, en quoi consiste l'hommage auquel vous voulez me soumettre ?

— En choses faciles, répondit le diable, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre bienveillant et amical.

Il parut se recueillir et poursuivit : — Je n'exigerai que trois points ; le premier pourra vous sembler étrange ; mais j'ai besoin de garanties. Le reste vous sera plus aisé. Il faut que vous me vendiez le salut éternel de votre femme. Vous l'amènerez ici, dans un an à pareil jour.

Le chevalier, quoiqu'il dût s'attendre à des propositions révoltantes,